

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le **27 janvier 2026 à 12h à la salle polyvalente de la bibliothèque, 1911, 6^e Avenue, La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie**, le conseil d'arrondissement de La Baie statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

810, rue Mars, La Baie – DM-5987 (id-18770) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal portant la hauteur totale maximale à 17,6 mètres au lieu de 17 mètres, avec 22 cases de stationnement au lieu de 23 cases, avec des logements au rez-de-chaussée n'étant pas situés à l'arrière d'un usage commercial, avec des balcons avec une saillie maximale de 2,1 mètres au lieu de 2 mètres et avec des galeries situées à moins de 1,5 mètre d'une limite de terrain, sur un immeuble situé au 810, rue Mars, La Baie.

Futurs lots 6 693 973, 6 693 974 et 6 693 975 du cadastre du Québec, voisin du 1131, rue Saint-André, La Baie – DM-5989 (id-18783) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement d'un (1) accès véhiculaire desservant trois (3) bâtiments principaux en arrière-lot au lieu de deux (2), sur un immeuble situé sur les futurs lots 6 693 973, 6 693 974 et 6 693 975 du cadastre du Québec, voisin du 1131, rue Saint-André, La Baie.

6335, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-5998 (id-18821) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une serre portant la superficie totale maximale des bâtiments accessoires à 167,8 mètres carrés au lieu de 132,7 mètres carrés, sur un immeuble situé au 6335, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie.

3670, boulevard de la Grande-Baie Nord, La Baie – DM-6002 (id-18837) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un abri avec l'utilisation de conteneurs maritimes comme appui, autoriser des conteneurs maritimes avec une hauteur maximale de 3,3 mètres au lieu de 2,7 mètres et autoriser l'installation de conteneurs maritimes sur des blocs au lieu d'une surface plane, sur un immeuble situé au 3670, boulevard de la Grande-Baie Nord, La Baie.

1722, rue des Pivoines, La Baie – DM-6007 (id-18848) demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal portant la marge latérale gauche minimale à 3,6 mètres au lieu de 4 mètres, sur un immeuble situé au 1722, rue des Pivoines, La Baie.

1222, rue Hervé-Tremblay, La Baie – DM-6022 (id-18857) demande une dérogation mineure visant à régulariser une superficie totale au sol des bâtiments accessoires de 105,67 mètres carrés au lieu de 100 mètres, régulariser l'implantation d'un garage détaché en cour avant situé à une distance de 6 mètres de la ligne de rue au lieu de 6,5 mètres et qui excède la façade du bâtiment principal voisin, sur un immeuble situé au 1222, rue Hervé-Tremblay, La Baie.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 11 décembre 2025.

L'assistant-greffier de la Ville,

BASTIEN GAUDET